



Association déclarée en préfecture
N° 173002045

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Vendredi 10 novembre 2023**

Membres présents :

**COLASSE Fabien
DANTEC Sylvie
DESTRUELS Delphine
FULNEAU Aline
MILAN Nicolas
ROUSSEL Benoît
SERRE Mickaël**

Membres excusés :

**ACCAD Alexandre
LAGRIFFOUL Benoît
WEBER William**

OLIVIER Elodie (Salariée de l'association)

*La réunion commence à 11 h 50 et se termine à 16 h 15.
Lieu : Pôle médical*

Ordre du jour :

- Modification montant cotisation,
- Modification du règlement intérieur
- Modification des statuts
- Mise en place du site internet suite à réunion du lundi 6 novembre (9h00-10h30 au pôle médical),
- Fixer les dates réunion du CA pour 2024 (4/an),
- Fixer la date pour l'AG 2024,
- Point budget 2024,
- Point sur l'offre camping et la prise en charge du COS sur l'abonnement stade rochelais, la billetterie et les différentes animations.
- Contrat commissaire au compte,
- Mise en place d'un calendrier animations 2024 pour affichage sur les différents sites (casernes, direction et pôles territoriaux),
- Absence du président.

1. Modification montant cotisation

Il est nécessaire d'actualiser, au regard de l'augmentation des charges associatives (activités et produits), la cotisation annuelle du COS pour 2025. Une augmentation de 5€ est suggérée portant à 35 € au lieu de 30 € l'adhésion annuelle, celle-ci sera votée en assemblée générale 2024.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. Projet de modification du règlement intérieur

Les membres du CA suggèrent les évolutions suivantes :

Article 1^{er} - Adhésion : modification au niveau de la réception de l'adhésion et des droits :

- Dans réception de l'adhésion : préciser année N.
- Adhésion avant le 1^{er} décembre : préciser année N -1.
- Au lieu de « à partir du 1^{er} décembre », indiquer du 1^{er} au 31 décembre (N -1) et accorder le droit au COS afin que les agents soient couverts par l'assurance de l'UDSP17.

- Pas d'adhésion au CNAS en cours d'année. Par conséquent, supprimer la ligne « les nouveaux agents du SDIS ont la possibilité d'adhérer jusqu'au 30 juin de l'année en cours.

Article 2 - Résiliation / Radiation

- Toute résiliation de l'adhésion ou radiation en cours d'année, prendra effet immédiatement et non plus au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Article 6 - Assurance du COS

- Un groupe de travail composé de Benoît ROUSSEL, Nicolas MILAN et Aline FULNEAU se réunira le 8 décembre à 8h30 au Pôle Est afin de faire le point entre les assurances souscrites par le COS et l'UDSP17 afin de connaître les garanties de chacune. Elodie OLIVIER fait parvenir au groupe de travail le contrat d'assurance MACIF du COS.

Article 7 – Voyages et sorties

- Différencier en deux parties les voyages et activités.
- La participation des sorties et voyages seront à l'appréciation du bureau.
- Suppression des tranches d'impôts, évite ainsi à l'agent de fournir son avis d'imposition.

Un groupe de travail composé de Benoît ROUSSEL, Delphine DESTRUELS, Fabien COLASSE et Elodie OLIVIER se réunira le 16 janvier 2024 à 9h30 au Pôle Est afin de faire une proposition au prochain conseil d'administration sur les évolutions potentielles du Règlement Intérieur. Ce dernier sera soumis pour approbation aux membres du Conseil d'Administration sine die.

3. Projet de modification des statuts

Les membres du CA souhaitent une réévaluation des statuts et une actualisation potentielle de ces derniers. Aussi le groupe de travail composé de Benoît ROUSSEL, Delphine DESTRUELS, Fabien COLASSE et Elodie OLIVIER se réunira le 16 janvier 2024 à 9h30 au Pôle Est afin de faire une proposition au prochain conseil d'administration sur les évolutions nécessaires.

Si les membres du CA venaient à vouloir faire évoluer les statuts, ceux-ci seront présentés aux membres lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

4. Mise en place du site internet

Suite à la réunion avec Monsieur BARBA Morgan, créateur du site internet du COS, mise en place du site au 1^{er} trimestre de l'année 2024.

Elodie doit lui fournir le listing des offres par Catégorie/Famille en y annotant ce qui sera de la pré-commande ou de la commande directe avec paiement immédiat.

L'adhésion en ligne devrait être possible fin 2024 pour l'adhésion 2025.

5. Programmation dates réunion 2024 (voir calendrier ci-dessous)

Réunions conseil d'administration :

- 15 mars 2024 à 9h00 au Pôle Est
- 14 juin 2024 à 9h00 à la direction (en présence du directeur)
- 6 septembre 2024 à 9h00 au Pôle Est
- 6 décembre 2024 à 9h00 au Pôle Est

Assemblée Générale :

- 26 mars 2024 à 14h00 à Rochefort. Elections des membres du CA à la suite à 15h30.

Commission animation :

- 12 avril 2024 à 9h00. Lieu à définir

6. Point budget 2024

Il semble désormais extrêmement difficile d'équilibrer les budgets prévisionnels en regard des ressources collectées et des dépenses projetées. Il semble nécessaire de faire connaître cette situation à la direction du

SDIS et d'en dégager des pistes pour les années à venir. Il est décidé de prendre rendez-vous avec le directeur du SDIS rapidement afin de lui faire part de la problématique financière du COS (Delphine et Fabien).

Problème soulevé concernant les SPP et/ou PATS qui ont un statut de SPV et qui ne veulent plus adhérer à leur amicale.

Le COS prend en charge cette année 23 personnes supplémentaires et s'acquitte pour eux de l'adhésion auprès de l'UDSP17 d'un montant de 80 € par personne. C'est une dépense supplémentaire pour le COS non négligeable. Cette dépense englobe la partie assurancielle contractée par l'UDSP17 auprès d'ASSUR18.

Pour rappel : le coût de l'adhésion à l'UDSP17 pour le COS s'élève désormais à près de 15 000€ à l'année. La convention qui lie actuellement le SDIS au COS fait état de l'objet suivant :

- Le SDIS apporte son soutien aux activités d'intérêt général mise en œuvre par le COS **dans le domaine de l'action sociale** pour les SPP, PATS, retraités, agents contractuels supérieur à 6 mois.

Il n'est pas évoqué dans la convention, l'obligation pour le COS de prendre en charge cette adhésion pour les agents qui n'ont pas d'amicales et qui impacte de façon considérable le budget associatif.

Toutes les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre **des prestations d'action sociale** au bénéfice de leurs agents. Le SDIS a fait le choix de laisser cette gestion au COS qui a fait le choix d'adhérer au CNAS.

Pour rappel le COS a versé au CNAS en 2023 la somme de 125 930 €. Somme incluse dans le montant global de la subvention versée par le SDIS.

Les membres du CA, souhaitent qu'il soit évoqué avec la direction la possibilité de ne plus faire transiter dans notre budget cette ligne d'écriture identique tant en recette qu'en dépense relative à l'adhésion au CNAS. Si cette gestion était reprise directement par le SDIS cela nous permettrait de ne plus avoir recours à un commissaire au compte. (Subvention > 153000€)

7. Point sur l'offre camping et la prise en charge du COS sur l'abonnement stade rochelais, la billetterie et les différentes animations

Camping.com a proposé à Elodie de mettre en place un questionnaire à remplir par les adhérents avec un tirage au sort pour gagner une semaine en mobil-home. Ce jeu inciterait les agents à consulter le site.

Le tirage du gagnant sera fait le jour de l'assemblée générale et à l'issue aura lieu l'élection du nouveau bureau.

Afin de mieux maîtriser le budget, le conseil d'administration décide de fixer le billet du stade rochelais à 10 € et non plus sa gratuité à partir du 1^{er} janvier 2024. Il décide également d'augmenter la participation pour l'achat des billets aux Francofolies, 35 € pour une place en gradins et 30 € pour une place en fosse.

Suppression pour 2024 des activités Surf à Royan (budget prévisionnel 980 €) et char à voile Oléron Royan (budget prévisionnel 800 €).

L'octroi des chèques vacances ANCV ne se fera plus qu'une fois par an au 1^{er} mai et non plus deux fois par an.

Enfin, le prix de l'activité Noël sera revu à la baisse en choisissant une activité Noël toute aussi intéressante mais moins coûteuse.

Elodie enverra un mail d'information aux adhérents du COS les informant des différentes évolutions.

8. Contrat commissaire aux comptes

Le COS est dans l'obligation de prendre un commissaire aux comptes car il reçoit une subvention supérieure à 153 000 €.

Prospecter un autre commissaire aux comptes afin de connaître son tarif et comparer les offres.

9. Mise en place d'un calendrier animations 2024 pour affichage sur les différents sites (casernes, direction et pôles territoriaux)

Mise en place d'un calendrier pour plus de lisibilité et d'information par l'ensemble des adhérents.

10. Calendrier animations et réunions 2024 pour l'ensemble du CA

CALENDRIER ANIMATIONS et REUNIONS 2024

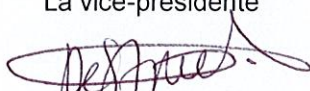
JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
1	félié	1		1		1	Félie	1	Félie	1	Surf
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	Accrobranche	4	
5		5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7	Ile Madame	7		7	
8		8		8		8		8	Félie	8	
9		9		9		9		9	Félie	9	
10		10	Laser Game	10		10		10		10	
11		11		11		11		11		11	
12		12		12		12	Réunion animation	12		12	
13	Marche aquatique	13		13		13	* Fixer les dates panier Noël/ animations 2025	13		13	
14		14		14		14		14		14	Réunion CA (matin) Direction
15		15		15	Réunion CA (matin)	15		15		15	
16	9h30 : groupe travail RI	16		16	Beauté flash	16		16		16	Fête des pères
17		17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18		18	
19		19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20	Félie	20	
21		21		21		21		21		21	
22		22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23		23	Kayak
24		24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25		25	
26		26		26	14h00 : AG Rochefort	26		26	Fête mères des	26	
27		27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29		29	
30				30		30		30		30	
31				31				31			

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
1		1		1		1		1	Férié	1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5		5	
6	Télési	6		6	Réunion CA (matin)	6		6		6	Réunion CA (matin)
7		7		7	Trotinette	7		7		7	
8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9	Atelier cuisine	9	
10		10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11	Férié	11	
12	Francos	12		12		12	Routine beauté	12		12	
13		13		13		13		13		13	
14	Férié	14		14		14		14		14	Arbre de Noël
15		15 Férié		15		15		15		15	
16		16		16		16		16		16	
17		17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18		18	
19		19		19		19		19		19	
20		20		20		20		20		20	
21		21		21	Char à voile	21		21		21	
22		22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23		23	
24		24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25		25 Férié	
26		26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29	Colis de Noël	29	
30		30		30		30		30		30	
31		31				31				31	

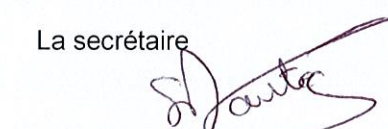
11. Absence du président

Benoît LAGRIFFOUL, président du COS est absent depuis mars 2023. Aucune perspective quant à la date de son retour. En son absence, Delphine DESTRUELS, vice-présidente a pris le relais.

La vice-présidente


Delphine DESTRUELS

La secrétaire


Sylvie DANTEC